



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée
Conseil départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 20 mars 2025, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : annonce d'un mouvement de grève reconductible pour les journées du 1^{er} avril 2025 au 30 avril 2025, couvrant l'ensemble des assistants familiaux du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Cela fait maintenant deux ans que la CGT du Conseil Départemental de la Vendée dépose des préavis de grève. Jusqu'à quand abuserez-vous de notre patience ? Combien de temps encore les assistants familiaux seront la variable d'ajustement aux carences de la collectivité ? Où s'arrêterons les violences institutionnelles sur les assistants familiaux ?

Force est de constater que pratiquement toutes les sollicitations, les propositions, sont éternellement à l'étude. Nous constatons que la collectivité est adepte des principes de Clémenceau : « *Quand on veut enterrer une décision, on crée une commission.* » ou « *Pour prendre une décision, il faut être un nombre impair de personnes, et trois c'est déjà trop.* » En effet, tout est renvoyé d'instances en instances ; d'instances en réunions ; de réunions en groupes de travail ; de groupes de travail en commissions ; de commissions aux projets ; des projets aux études ; des études aux compléments d'informations, des compléments d'informations aux boucs-émissaires (l'Etat ; la justice ; les familles ; les enfants...) pour ne pas agir afin de rationaliser le budget de fonctionnement. Comme nous le répétons, le service est géré depuis des années par l'efficacité et la résilience : « *y'a qu'à* » ; « *faut qu'vous* » ; « *si vous n'êtes pas content vous dégagez* »... Ça ne trompe que vous, ça ne résout rien des difficultés que rencontrent le service, la profession d'AF.

La remise en question du principe de ne pas véhiculer les jeunes le jour de Noël est une parfaite illustration des difficultés dans laquelle se trouve le service. Ce n'est pourtant pas difficile. D'autres départements ont, eux, été capable de le graver afin de donner une route, un cap, une direction au service. Il suffit d'avoir le courage de dire, de le faire, de l'expliquer. Manifestement, le service ne peut même plus s'appuyer sur le foyer de l'enfance de la Brossardière qui, lui aussi, est en très grande difficulté.

La collectivité est observée. Le temps passe et l'histoire s'écrit. Si « *C'est le temps perdu pour ta rose, qui fait ta rose si importante* » (Saint-Exupéry) c'est-à-dire « l'amour », mais alors « *Ce*

n'est-il pas le temps perdu à ne pas agir pour ta rose qui est en difficulté, qui illustre le mépris à ta rose ? ».

La CGT du Conseil Départemental de la Vendée reste donc déterminée, et appelle les Assistants familiaux à se mobiliser pour :

- Un week-end de repos mensuel (hors congé annuel) afin de pouvoir se reposer et se sociabiliser (rencontrer ses proches, sa famille, accès à la culture ou au sport...);
- Le droit aux vacances, droit à Noël effectif (stop aux Noël dans les voitures !).
- Un changement d'état d'esprit des services ASE et PMI : stop à l'autoritaire et l'arbitraire ; stop à la violence institutionnelle ; droit au contradictoire ; droit à des arbitrages suffisamment motivés ; respect des principes de justice ; les convocations des directions doivent être motivées et les entretiens doivent rester dans le cadre de la convocation ; « *l'intérêt de l'enfant* » ne doit pas être « le voile pudique » de l'intérêt du service ; droit à l'égalité de traitement ; être intégré préalablement aux prises de décisions ...
- Des réponses aux sollicitations, aux interrogations professionnelles, des assistants familiaux : stop à la gestion par l'efficacité et la résilience ; droit à avoir une réponse aux mails et au téléphone ;
- La mise en place d'une organisation effective opérante : des relais pour les vacances ; la mise en place « d'agents supports » pour assister, par exemple, dans la déclaration d'impôt ou de sinistres, régler les problèmes administratifs, harmoniser les droits ; stop aux situations temporaires qui s'éternisent ; réduire les délais ... Nous demandons que le service : prévoit, organise, coordonne, commande et contrôle.
- Revalorisation de l'ensemble des indemnités (inflation), rationaliser les déplacements et revoir les modalités de remboursement des frais kilométriques (déconnectées de route réalité budgétaire).
- Réduire les délais comptables (ou trouver des solutions), car les assistants familiaux sont parfois sans revenu, avec des trop perçus, ou à devoir faire des avances importantes, notamment lors des arrêts maladies. À noter que ARPEGE (CPAM) est une catastrophe.
- De la stabilité des agents dans le suivi des enfants (éducateurs, éducatrices, AF...).
- ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible (en continuité du précédent) pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 avril 2025, de 0h à 24h pour l'ensemble des assistants familiaux du Conseil Départemental de la Vendée. Notre organisation reste disponible pour toutes discussions sur les revendications des assistants familiaux.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85